



99



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

**nous vous souhaitons de bonnes vacances,
bien méritées, et vous donnons rendez-vous
en 2012 pour de nouveaux combats,
tous ensemble !!!**

compte-rendu du groupe de travail académique sur la préparation du mouvement 2012 (mardi 13 décembre 2011)

Sur un plan général tout d'abord, ce groupe de travail se situe dans un moment où les évolutions de la gestion des personnels qui se dessinent nous inquiètent fortement. L'individualisation à outrance, la mise en œuvre de dispositifs dérogatoires au droit commun, auxquels nous pouvons assimiler notamment le dispositif ECLAIR, le projet de réforme de l'évaluation des enseignants que nous combattons, les velléités de réforme des structures des établissements, engagent un autre rapport à l'affectation sur un poste. Mais au delà, et c'est plus inquiétant, un autre rapport au métier. Ces évolutions ne vont pas dans le bon sens pour une Ecole Publique qui voudrait mieux prendre en charge tous les élèves.

Nous tenions à souligner ces éléments en préambule. Plus directement sur le sujet maintenant: Tout d'abord, en positif, nous noterons que le retour l'an dernier – à la demande des représentants des personnels - à une **deuxième phase du mouvement avec formulation de vœux** donne entièrement satisfaction aux collègues. Nous demandons que cela soit maintenu, avec les améliorations nécessaires dans certains départements, concernant les modalités. Cela permet d'atténuer la contrainte de la 2ème phase du mouvement pour les personnels, et a augmenté le taux de satisfaction à cette phase.

Nous apprécions aussi positivement la **remontée du calendrier vers l'amont**, ce qui a permis aux collègues de connaître leur affectation avant les vacances, et facilité les contacts avec les écoles. Notons aussi que cela aura allégé la fin d'année souvent lourde des personnels de la DPE à l'IA.

Concernant le calendrier des opérations, nous souhaitons que la période d'ouverture du serveur soit au maximum sur le temps scolaire, donc hors vacances, afin de permettre à nos collègues de prendre les informations nécessaires auprès des écoles.

Nous l'avons déjà souligné l'an dernier, mais nous constatons **un mouvement de plus en plus contraint**, notamment du fait de la multiplication des postes fléchés et à profil : Cette inflation réduit les possibilités de choix des collègues. Nous continuons à dénoncer l'extension de ce mode d'affectation. L'administration est en difficulté pour faire des commissions d'entretien pour tous ces postes.

Nous demandons au minimum que les candidats à ces postes ne fassent pas l'objet de classement par l'administration, comme c'est le cas dans plusieurs départements. Les seuls avis favorable ou défavorable sont suffisants. L'introduction d'un classement interdit de fait tout véritable contrôle paritaire.

Le mouvement, comme opération collective, n'a de sens que dans la **transparence** la plus grande. C'est pourquoi nous continuons à demander la **diffusion du projet aux représentants du personnel** avant sa diffusion aux personnels, afin d'effectuer les contrôles nécessaires, ce qui éviterait à l'administration d'envoyer des informations erronées aux collègues sur leur boîte I-Prof.

Par ailleurs, **les CAPD** doivent se réunir autant que nécessaire. Nous demandons la réintroduction d'une CAPD en amont de la 1ère phase, concernant les entretiens. Les groupes de travail paritaires, s'ils sont utiles, ne peuvent s'y substituer. Mais ceux-ci restent à généraliser dans tous les départements, notamment pour les phases d'ajustement.

Concernant **l'affectation des stagiaires**, nous avons connu l'an dernier une évolution importante avec l'affectation directe sur le terrain, dès le 1er jour de rentrée. C'est bien sûr un nouveau recul concernant la prise de contact avec le métier, et l'inscription dans un véritable processus de formation initiale. Au delà de la question du diplôme universitaire, nous continuons à réclamer une véritable formation professionnelle où apports de formation et présence en classe s'articulent de manière cohérente et proportionnée.

Les modalités d'affectation des stagiaires ont été sensiblement les mêmes dans les départements, avec des postes bloqués. Mais si dans la plupart des cas cela s'est fait après la première phase, en Haute-Garonne notamment, les postes ont été publiés lors la 1ère phase, ce qui a provoqué des incompréhensions.

Concernant les vœux géographiques, nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'obligation à la première phase. Il est important de ne pas considérer de la même manière une phase où l'on affecte à titre définitif, et une autre où l'on aura une affectation provisoire. Notre volonté étant de renforcer le mouvement choisi, le vœu géographique ne doit pas être imposé à la phase des affectations définitives. Par ailleurs nous rappelons que la note de service ministérielle ne fait référence qu'à un vœu géographique minimum, sans évoquer de manière explicite une obligation. Elle ne fait pas mention non plus de la nécessité d'une présence de ce vœu en première phase.

Pour finir, nous voyons bien la volonté du ministère et du rectorat de renforcer le cadrage académique, mais nous pensons qu'il **reste nécessaire que chaque département garde une latitude** lui permettant de prendre en compte ses propres spécificités : par exemple les priorités et les bonifications pour mesure de carte scolaire.

cordialement
toute l'équipe du SNUipp.FSU65



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

